

n°CCAS015DL2023

DÉLIBÉRATION
CONSEIL D'ADMINISTRATION
CCAS DE PIERRE BÉNITE DU 13/11/2023

Le 13/11/2023, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni sur la convocation de Monsieur Jérôme MOROGE, Maire, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Présents : Marysa DOMINGUEZ ; Elyane BOHL ; Eliane CHAPON ; Bernard JAVAZZO ; Annie LESAGE ; Marion LECLERE

Excusé / Absent : Jérôme MOROGE ; Josiane MARTIN ; Manuel TRIAES

Secrétaire de séance : Fatima EL BRINSSI

-----oooOooo-----

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU CCAS

L'an deux mille vingt trois, le treize novembre, le conseil d'administration s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MOROGE Jérôme, Maire.

Convocation envoyée le 06/11/2023

Compte-rendu affiché le

Président : Monsieur Jérôme MOROGE

Rapporteur : Madame Marysa DOMINGUEZ
Mesdames, Messieurs,

Monsieur le Président rappelle que le budget du CCAS 2023, adopté par le Conseil d'Administration du 06 avril 2023, a été établi sur des bases prévisionnelles et qu'il est nécessaire aujourd'hui de procéder à un ajustement budgétaire.

Section de fonctionnement dépenses :

Chapitre 65 - aides d'urgence :

Il convient d'augmenter de 10 000€ l'inscription effectuée à l'article 6562 « aides d'urgence » afin de tenir en compte des aides d'urgences utilisées au

relogement de familles sinistrées suite aux incendies de bâtiments intervenus ces derniers mois sur la commune ,

Section de fonctionnement - Recettes :

Chapitre 74 - Participation de la commune :

Il convient d'augmenter de 10 000€ l'inscription effectuée à l'article 7474 « participation de la commune » relative à la subvention d'équilibre versée par le budget principal de la ville au budget du CCAS.

DECISION MODIFICATIVE N°1 DE 2023 - CCAS DE LA VILLE DE PIERRE BENITE							
SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
CHAP.	NAT.	LIBELLE	€	CHAP.	NAT.	LIBELLE	€
65	6562	Aides d'urgence	10 000	74	7474	Participation de la Commune	10 000
TOTAL			10 000	TOTAL			10 000

CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 6 voix **POUR** :

D'APPROUVER la proposition de décision modificative n°1 au budget du CCAS 2023, conformément aux ajustements de crédits présentés ci-dessus;

D'AUTORISER le président ou son représentant à signer tous les actes et documents en vue d'accomplir toutes les formalités qui s'avèraient nécessaires.

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui ont signé au registre.

La secrétaire de séance



Fatima EL BRINSSI

Le président de séance,

Jérôme MOROGE,
Président du CCAS,